

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CDC CROISSANCE 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2018**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du **13 Mai 2015**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **28.813.649 DT** et une valeur liquidative égale à **9.604,550 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR CDC CROISSANCE 1 des normes prudentielles prévues par le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que le FCPR CDC CROISSANCE 1 a placé, au 31/12/2018, 15,62% de son actif net en titres de participations dans la société KURIAT PALACE. En conséquence, le seuil de 15% autorisé, tel que prévu par le paragraphe 1.3.4 du règlement intérieur, a été dépassé.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **CDC CROISSANCE I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Fiyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810863T/A/N/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN
(Unité : en dinars)

ACTIF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
AC 1 - Portefeuille titres	AC 1	11 737 690	3 706 890
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 800 000	490 000
b - Obligations et valeurs assimilées		4 937 690	3 216 890
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC 2	7 098 737	4 566 225
a - Placements monétaires		6 953 533	0
b - Disponibilités		145 204	4 566 225
AC 3 - Créances d'exploitation	AC 3	6 244	10 707
AC 4 - Autre Actifs	AC 4	10 000 000	21 000 000
TOTAL ACTIF		28 842 670	29 283 822
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA 1	17 850	8 925
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	11 171	30
TOTAL PASSIF		29 021	8 955
CP 1 - Capital	CP 1	30 000 000	30 000 000
CP 2 - Sommes distribuables		-1 186 351	-725 133
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-725 133	-275 069
b - Sommes distribuables de l'exercice		-461 218	-450 064
ACTIF NET		28 813 649	29 274 867
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 842 670	29 283 822

ETAT DE RESULTAT
(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR1	230 800	193 696
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		230 800	193 696
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR2	239 477	205 825
Revenus des placements monétaires		239 477	205 825
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		470 277	399 520
CH 1 - Charges de gestion des placements (-)	CH1	-901 427	-849 273
REVENU NET DES PLACEMENTS		-431 151	-449 753
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges (-)	CH2	-30 068	-311
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-461 218	-450 064
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-461 218	-450 064
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-461 218	-450 064

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en dinars)

	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	-	-
	<u>-461 218</u>	<u>-450 064</u>
a - Résultat d'exploitation	-461 218	-450 064
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>10 000 000</u>
a- Souscriptions	<u>0</u>	<u>10 000 000</u>
Capital	0	10 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	<u>0</u>	<u>0</u>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-461 218	9 549 936
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	29 274 867	19 724 931
b - en fin d'exercice	28 813 649	29 274 867
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	3 000	2 000
b - en fin d'exercice	3 000	3 000
VALEUR LIQUIDATIVE	9 604,550	9 758,289
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-1,575%	-1,056%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

Le fonds « FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 30.000.000 DT. **Au 31/12/2018**, il a été souscrit à hauteur de 30.000.000 DT, libérés à raison de 20.000.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le fonds FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant CDC GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 11.737.690 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% actif net	% de l'actif libéré	% de l'actif souscrit	Provisions au 31.12.2018	Valeur nette au 31.12.2018
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 800 000	6 800 000	23,60%	34,00%	22,67%	0	6 800 000
Actions des sociétés non cotées :								
Draxon Holding	49 000	490 000	490 000	1,70%	2,45%	1,63%	0	490 000
Variétés Industrielles	150 000	1 810 000	1 810 000	6,28%	9,05%	6,03%	0	1 810 000
Kuriat Palace	45 000	4 500 000	4 500 000	15,62%	22,50%	15,00%	0	4 500 000
Obligations et valeurs assimilées		4 500 000	4 937 690	17,14%	24,69%	16,46%	0	4 937 690
Obligations Convertibles en Actions (O.C.A) :								
Draxon Holding	301 000	3 010 000	3 424 928	11,89%	17,12%	11,42%	0	3 424 928
Variétés Industrielles	149 000	1 490 000	1 512 762	5,25%	7,56%	5,04%	0	1 512 762
TOTAL		11 300 000	11 737 690	40,74%	58,69%	39,13%	0	11 737 690

AC2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 7.098.737 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Placements monétaires		
Certificats de dépôt (a)	7 000 000	0
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	-63 544	0
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	17 077	0
	6 953 533	0
Disponibilités		
Dépôts à vue	145 204	4 566 225
Total	7 098 737	4 566 225

(a) Les certificats de dépôts se détaillent comme suit :

BANQUE	Montant	Date échéance	Taux	Prix de revient
AB	4 500 000	13/01/2019	9,25%	4 481 595
BNA	1 500 000	14/03/2019	13,21%	1 461 637
AB	1 000 000	23/01/2019	10,25%	993 225
	7 000 000			6 936 456

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 6.244 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	6 244	10 707
Total	6 244	10 707

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 10.000.000 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Souscripteurs de parts – Capital souscrit non libéré	10 000 000	21 000 000
Total	10 000 000	21 000 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 17.850 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Frais du Dépositaire	17 850	8 925
Total	17 850	8 925

PA2 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 11.171 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Autres créditeurs	15	30
Etat, retenue à la source	11 156	0
Total	11 171	30

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 230.800 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts courus sur OCA – Draxon Holding	208 038	193 696
Intérêts courus sur OCA – Variétés industrielles	22 762	0
Total	230 800	193 696

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 239.477 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts sur certificats de dépôts	207 256	179 073
Intérêts sur compte à terme	32 221	26 752
Total	239 477	205 825

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 901.427 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	892 502	840 348
Rémunération du dépositaire	8 925	8 926
Total	901 427	849 273

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 30.068 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Services bancaires & assimilés	183	191
Autres impôts et taxes	135	120
Charges diverses de gestion courante (a)	29 750	0
Total	30 068	311

(a) Il s'agit de la refacturation des frais de due diligence supportés initialement par la CDC Gestion.

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2017	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2018	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2017	30 000 000	30 000 000
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	0	-1 186 351
<i>Variation des plus ou moins-value latentes sur titres</i>	0	0
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-725 133
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-461 218
Montant Fin de période au 31.12.2018	30 000 000	28 813 649

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant garantie 31.12.2018	% garantie
<u>Engagements reçus : Garantie SOTUGAR</u>	0	0%
<u>Engagements donnés : Accords de financement donnés</u>		
Accords de financement donnés (En DT)	12 050 000	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des placements	156,759	133,173
Charges de gestion des placements	-300,476	-283,091
Revenus nets des placements	-143,717	-149,918
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-10,023	-0,104
Résultat d'exploitation (1)	-153,739	-150,021
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-153,739	-150,021
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-153,739	-150,021
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 604,550	9 758,289
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	-3,10%	-2,90%
Autres charges / actif net moyen	-0,10%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,59%	-1,54%
ACTIF NET MOYEN	29 044 258	24 499 899

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

5-5 Autres frais

Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise approuvés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

(I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.

(II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.